

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2013  
(CONVOCATION DU 8 OCTOBRE 2013)**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Messieurs BOUTET-DE-MONVEL, CHENAL, FANTIN, GACHET, LAISSUS, ROGEAUX  
Mesdames CHAPPUIS, FAURIE, FRANCHINO, JEAN, ORTOLLAND, SIMON, TECHER,  
VALLET

**Formant la majorité des Membres en exercice.**

**ÉTAIENT EXCUSÉS**

Madame Catherine DEBAISIEUX donne pouvoir à Madame Agnès SIMON.

Monsieur Richard CONCA

Madame Anne LAUZE

Monsieur Christophe PIERRETON donne pouvoir à Madame Catherine CHAPPUIS.

Monsieur Fabien REMY donne pouvoir à Monsieur Bernard LAISSUS.

**ÉTAIENT ABSENTS**

Madame Samya FKAIR

Messieurs Samir GUETTAFI et Frédéric KLIMEK

**Madame Murielle ORTOLLAND est désignée Secrétaire de Séance.**

Madame le Maire rappelle la mémoire de Monsieur Roland TISSOT, Maire de la Commune de 1989 à 2008, décédé le 28 septembre 2013. Monsieur TISSOT a beaucoup œuvré pour la Commune notamment pour défendre ses intérêts. Il s'est également fortement investi dans le domaine associatif, pour l'association Ilva Mica qu'il co-présidait ces dernières années et dans le cadre du Groupe d'Animation de Barby. Il était porteur et promouvait la philosophie du bien vivre ensemble sur la Commune.

**I. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2013**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 16 septembre 2013, **adopte à l'unanimité** le procès-verbal qui en a été dressé.

**II. PROJET DE DEFINITION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE MODERNISATION DE L'AERODROME D'AGGLOMERATION DE CHAMBERY/CHALLES LES EAUX**

Monsieur MANOUVRIER, vice-président chargé des équipements collectifs d'agglomération, présente le projet de schéma directeur d'aménagement de l'aérodrome,

Il rappelle que la Communauté d'Agglomération Chambéry métropole est devenue propriétaire de l'aérodrome en décembre 2006.

Afin de préserver les meilleures conditions de fonctionnement de cet équipement emblématique de l'agglomération, et à fort rayonnement pour les activités associatives et économiques qui y sont organisées, Chambéry métropole a jusqu'alors entrepris d'importants travaux de sécurisation des pistes et des bâtiments dans le souci de répondre aux besoins des différents usagers du site et de la Direction de la sécurité de l'aviation civile.

La situation de ces bâtiments se dégradant encore pour certains fortement, la réglementation se renforçant et les nombreuses demandes d'aménagement des usagers suggérant de bénéficier désormais d'une vision prospective forte, l'agglomération a lancé en 2012 une étude de définition d'un schéma directeur d'aménagement et de modernisation de l'aérodrome avec pour objectifs de :

- Finaliser la sécurisation de la plateforme aéronautique et ses bâtiments,
- Evaluer les possibilités de développement de l'activité associative, économique et sociale du site,
- Proposer un ordonnancement des travaux d'aménagement maîtrisé et cohérent tenant compte des réponses qui pourront être apportées et des capacités d'investissement de Chambéry métropole.

L'étude technique est arrivée à son terme. Une démarche de concertation et d'échange avec les communes voisines du site est entamée avant son approbation définitive en Conseil communautaire prévue fin 2013.

Le schéma directeur propose une vision prospective à plus de vingt ans. Trois scénarii ont été proposés. Le scénario retenu permet d'améliorer les conditions d'évolution des activités actuelles et d'accueillir de nouvelles activités.

### **III. LOTISSEMENTS « LA GENEVA » ET « LES CERISIERS » : CLASSEMENT DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire des voies de desserte, des espaces verts et des réseaux divers des lotissements « la Geneva » et « Les Cerisiers ».

Elle précise que les voies de ces lotissements, cadastrées de la manière suivante, sont ouvertes à la circulation publique et ont vocation à être classées dans le domaine public routier communal :

Nom du lotissement	Nom de la voie	N° de parcelle	Superficie (m <sup>2</sup> )	Longueur de la voie (ml)
La Geneva	Impasse de la Bâtie	AB 187	1 642 m <sup>2</sup>	246 ml
Les Cerisiers	Allée des Cerisiers	AH 131	3 432 m <sup>2</sup>	600 ml
		AE 100	462 m <sup>2</sup>	

Elle précise également que l'entretien des réseaux eaux et assainissement sera assuré par la Communauté d'Agglomération « Chambéry métropole », compétente en la matière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire :

- PRONONCE le classement dans le domaine public routier communal des parcelles susvisées constituant l'assiette des voies internes des lotissements « La Geneva » et « Les Cerisiers »,
- AFFECTE à la Communauté d'Agglomération « Chambéry métropole » les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales pour l'exploitation et l'entretien de l'ensemble des équipements et canalisations.
- CHARGE Madame le Maire d'informer de cette décision tous les organismes concernés.

### **IV. GRAND CLOS ACQUISITION ET VENTE DE TERRAINS**

Monsieur Didier FANTIN rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 3 avril 2007 missionnant l'E.P.F.L. de la Savoie en vue d'assurer les démarches d'acquisition des parcelles de la zone du Grand Clos et d'en assurer le portage foncier et financier.

L'EPFL, dans le cadre de sa mission, a acquis progressivement l'ensemble des parcelles, non détenues par la Commune, nécessaire à l'aménagement de ce secteur.

Les conventions de portage foncier arrivant à leur terme fin 2013, il est désormais nécessaire de prévoir la rétrocession de ces parcelles :

- à la Commune,
- à un bailleur social,
- et à la Société d'Aménagement de la Savoie (S.A.S), missionnée par la collectivité pour en réaliser l'aménagement.

**1) Vente de l'E.P.F.L. de la Savoie à la Commune**

Il précise que conformément aux dispositions prévues par la convention de portage, la Commune doit acquérir auprès de l'E.P.F.L. de la Savoie pour un prix de vente total de 910 056 €, les parcelles suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	2	Le Grand Clos	14 a 15 ca
AC	6	Le Grand Clos	25 a 48 ca
AC	7	Le Grand Clos	12 a 63 ca
AC	8	Le Grand Clos	12 a 73 ca
AC	9	Le Grand Clos	22 a 07 ca
AC	10	Le Grand Clos	10 a 51 ca
AC	11	Le Grand Clos	13 a 40 ca
AC	12	Le Grand Clos	1 ha 34 a 04 ca
AC	266	Le Grand Clos	28 a 69 ca
AC	268	Le Grand Clos	03 a 12 ca
<b>Total</b>			<b>02 ha 76 a 82 ca</b>

Il propose, afin de réduire les frais annexes, que l'acte de vente soit rédigé en la forme administrative.

**2) Vente de l'E.P.F.L. de la Savoie à Chambéry Alpes Habitat**

Monsieur FANTIN informe le Conseil municipal que quatre parcelles acquises par l'E.P.F.L. doivent être vendues à un bailleur social sous peine de devoir supporter des plus-values. Chambéry Alpes Habitat a accepté d'en faire l'acquisition directement auprès de l'EPFL au prix d'acquisition augmenté des frais de notaire soit 408 200 €.

Il s'agit des parcelles cadastrées de la manière suivante :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	20	Le Grand Clos	63 a 83 ca
AC	21	Le Grand Clos	26 a 14 ca
AC	23	Le Grand Clos	06 a 79 ca
AC	24	Le Grand Clos	18 a 10 ca
<b>Total</b>			<b>01 ha 14 a 86 ca</b>

**3) Vente de la Commune à la Société d'Aménagement de la Savoie**

Monsieur FANTIN rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. du Grand Clos, il a été décidé de vendre à la Société d'Aménagement de la Savoie (S.A.S), l'ensemble des parcelles constituant le tènement foncier soit :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	1	Le Grand Clos	05 a 15 ca
AC	2	Le Grand Clos	14 a 15 ca
AC	3	Le Grand Clos	14 a 27 ca
AC	4	Le Grand Clos	00 a 47 ca
AC	5	Le Grand Clos	00 a 63 ca
AC	6	Le Grand Clos	25 a 48 ca
AC	7	Le Grand Clos	12 a 63 ca
AC	8	Le Grand Clos	12 a 73 ca
AC	9	Le Grand Clos	22 a 07 ca

AC	10	Le Grand Clos	10 a 51 ca
AC	11	Le Grand Clos	13 a 40 ca
AC	12	Le Grand Clos	1 ha 34 a 04 ca
AC	22	Le Grand Clos	10 a 05 ca
AC	263	Le Grand Clos	00 a 69 ca
AC	264	Le Grand Clos	00 a 36 ca
AC	266	Le Grand Clos	28 a 69 ca
AC	267	Le Grand Clos	09 a 28 ca
AC	268	Le Grand Clos	03 a 12 ca
AC	389	Le Grand Clos	10 a 53 ca
<b>Total</b>			<b>03 ha 28 a 25 ca</b>

Le prix de vente consenti s'élève à 1 414 800 €. Ce prix de vente est conforme à l'avis émis par le service des Domaines.

Monsieur Didier FANTIN propose au Conseil Municipal d'accepter l'ensemble de ces dispositions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE UN AVIS FAVORABLE à la vente par l'EPFL à Chambéry Alpes Habitat des parcelles susmentionnées au prix de 408 200 €,
- DECIDE d'acquérir auprès de l'EPFL les parcelles susvisées au prix de 910 056 €.
- DECIDE de vendre ensuite à la SAS l'ensemble des parcelles susmentionné constituant le tènement foncier de la Z.A.C. du Grand Clos pour un prix total de 1 414 800 €.
- MANDATE les représentants suivants pour comparaître à l'acte et signer tous documents relatifs à cette affaire :
  - acte notarié : Madame le Maire ou en cas d'empêchement les Adjoints dans l'ordre du tableau.
  - acte administratif : le 1<sup>er</sup> adjoint ou en cas d'empêchement les autres Adjoints dans l'ordre du tableau.

## **V. PLU – CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 18 mars 2013 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, Monsieur le Greffier en Chef du Tribunal Administratif de Grenoble nous a transmis la requête n° 1305039-5 présentée par l'Association « Sauvegarde du site naturel et historique de la Bâtie ».

Cette requête vise à obtenir l'annulation pour excès de pouvoir de la décision précitée du Conseil Municipal de la Commune en date du 18 mars 2013.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- l'autoriser à défendre la commune dans l'instance ci-dessus rappelée,
- l'autoriser à désigner l'avocat de son choix pour défendre les intérêts de la Commune dans cette instance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à défendre la Commune dans l'instance engagée auprès du Tribunal Administratif de Grenoble par l'Association « Sauvegarde du site naturel et historique de la Bâtie » visant à l'annulation pour excès de pouvoir de la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars portant approbation du PLU.
- AUTORISE Madame le Maire à désigner l'avocat de son choix pour défendre les intérêts de la Commune dans cette instance.

#### **VI. ANIMATION LECTURE D'ALBUMS, CHANTS, CONTES ET DANSES AUX « PETITS PAS » - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PROFESSION SPORT ANIMATION DE SAVOIE**

Madame Agnès SIMON, Adjointe, présente au Conseil Municipal le projet du lieu d'accueil parents-enfants de Barby « les Petits Pas » consistant à organiser une animation lecture d'albums, chants, contes et danses pour les 10 ans des « Petits Pas » à destination des familles fréquentant ce lieu d'accueil.

Cette animation d'une durée de deux heures sera assurée le 18 octobre 2013 par Madame PELLICANO, salariée de l'association Profession Sport Animation de Savoie.

Madame SIMON propose au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer une Convention de mise à disposition de cette intervenante avec Profession Sport Animation de Savoie sur la base d'un coût horaire de 35 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la Convention.
- AUTORISE le Maire à signer la Convention proposée, liant la Commune à Profession Sport Animation de Savoie.

#### **VII. GRATIFICATION D'UNE STAGIAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'accueil par le service administratif d'une étudiante de l'université de Savoie pour un stage d'une durée de 6 semaines, du 13 mai au 21 juin 2013.

Cette étudiante a mené un travail sur la législation funéraire, la mise à jour du règlement municipal des cimetières de la Commune, et la saisine informatique des données papiers des concessions en cours dans le nouveau logiciel acquis récemment par la collectivité.

Elle s'est beaucoup investie dans ce travail de recherche et de mise à jour des données.

Elle propose au Conseil Municipal de lui attribuer une gratification d'un montant de 200 € pour cet investissement personnel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

Vu le décret n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006,

Vu le décret n° 2006-1093 du 29 août 2006 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

Vu le décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

Vu les circulaires du 23 juillet et du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder à Madame Julie LUNA une gratification d'un montant de 200 € pour le stage effectué du 13 mai au 21 juin 2013. Cette somme n'est pas soumise à cotisations.

- Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

### **VIII. RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DU SICSAL (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE SAINT ALBAN LEYSSE)**

Les activités du SICSAL en 2012 sont le prolongement du travail engagé les années précédentes. Il n'y a pas eu d'évolutions majeures pour les compétences personnes âgées, enfance, jeunesse et sports.

Le secteur jeunesse a connu des difficultés en 2012 dues à une série de départs ou d'absences (directrice, animateur). Une nouvelle directrice du secteur jeunesse a été recrutée au dernier trimestre 2012. Sa première mission a été de réaliser un diagnostic afin de renouveler le projet pédagogique jeunesse du SICSAL.

Les effectifs du centre de loisirs restent stables.

Une personne supplémentaire a été recrutée au Relais Assistantes Maternelles à temps partiel (60 %) pour accompagner Mme GOURY.

Pour les perspectives 2013, la décision a été prise au bureau de recruter un médiateur social, à l'image du travail réalisé à La Ravoire.

Le SICSAL travaille en partenariat avec La Ravoire pour l'école de musique notamment. Les enfants de cette commune ont pu ainsi accéder aux cours de l'école intercommunale en l'absence de leur école.

### **IX. RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DU SDES**

Monsieur Bruno GACHET, Adjoint Délégué, présente le rapport d'activités 2012 du SDES. Deux postes ont été créés suite à l'évolution des compétences du SDES (instauration et perception de la taxe sur l'électricité, exercice de la maîtrise d'ouvrage par le SDES sur le réseau public d'électricité, possibilité de faire de l'assistance aux communes en matière d'économie d'énergie).

4 opérations d'enfouissement des réseaux ont été réalisées en 2012 sous maîtrise d'ouvrage SDES.

Sur les 258 communes adhérentes au SDES, la taxe sur l'électricité a rapporté environ 1 million d'euros. Le taux a été fixé à 4 pour Barby. Globalement, le taux est plus bas en Savoie que dans les départements voisins.

Un dossier a concerné Barby en 2012, l'impasse des Larmuzes. Les travaux d'enfouissement ont été financés à hauteur de 60 %.

En 2013, le SDES s'est installé dans de nouveaux locaux à La Motte Servolex.

### **X. SUBVENTION ECOLE ELEMENTAIRE : PROJET « FILM OU DIAPO-CONTE »**

Madame Agnès SIMON, Adjointe, présente au Conseil Municipal le projet « film ou diapo-conte » concernant les classes de CE1, CE2/CM1 et la CLIS de l'école élémentaire.

Ce projet consiste en la réalisation d'un film ou d'un diapo-conte par les 3 classes concernées avec l'intervention du prestataire « Studio Patamm », sur une durée de 2 jours.

Le coût de ce projet s'élève à 912 euros.

L'école élémentaire sollicite une participation financière de la Commune, le reliquat étant financé par les crédits d'activité versés annuellement par la Commune.

Madame SIMON propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention d'un montant de 900 euros pour la réalisation de ce projet.

COMMUNE DE BARBY

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder à l'école élémentaire une subvention d'un montant de 900 euros pour le projet « film ou diapo-conte ».

**XI. ARRETES SUR LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**

DATE	ENTREPRISES / ORGANISMES RETENUS	OBJET	MONTANT HT
9 juillet 2013	NOVICAP	Mission en qualité de SPS pour l'aménagement des abords de la Monférine	1 575,00 euros (tranche ferme) 1 100,00 euros (tranche conditionnelle)
9 juillet 2013	SNG	Fourniture et pose de 5 velux à l'école maternelle	6 987,00 euros
9 juillet 2013	KOMPAN	Réparation du toit de la cabane de jeux	229,02 euros
9 juillet 2013	ONF	Abattage de 2 peupliers et d'un érable	492,58 euros
10 juillet 2013	ANDREONI	Prestation de nettoyage de l'allée couverte entre la Poste et le buraliste dans le centre commercial	518,40 euros
10 juillet 2013	BLANC BOUVIER	Réalisation d'un plafond acoustique à la salle de musique à la Maison des Associations	3 000,00 euros
11 juillet 2013	ALP'PLOMBERIE	Remplacement d'ensembles douches dans les vestiaires du Gymnase	5 142,40 euros
15 juillet 2013	ARROSAGE ET IRRIGATION	Remplacement du programmeur de l'enrouleur d'arrosage du terrain de foot	324,30 euros
15 juillet 2013	CAMIF COLLECTIVITES	Remplacement du système de relevage des filets du Stade d'Honneur	277,00 euros
15 juillet 2013	VAUDAUX	Remplacement des roues de la tondeuse MUTHING	134,85 euros
15 juillet 2013	RAMUS	Remplacement des vannes pour la modification de branchement du réservoir d'alimentation du Vieux Village	226,00 euros
17 juillet 2013	TMBI	Réhabilitation de l'école élémentaire	6 775,00 euros
	DAUPHINOISE DE MENUISERIE	Avenant n° 7 au lot n° 1 : démolition – gros oeuvre	8 976,89 euros
		Avenant n° 3 au lot n° 5 menuiseries extérieures bois	- 6 983,28 euros
		Avenant n° 1 au lot n° 9 menuiseries intérieures	

	LMC ELECTRICITE	bois Avenant n° 1 au lot n° 15 électricité courants faibles	- 8 244,00 euros
19 juillet 2013	EIFFAGE	Remise en état du cheminement piéton près de l'arrêt bus du Collège Jean Mermoz	2 320,91 euros
26 juillet 2013	SCP GOTTELAND LOOF	Mission de conseil de gestion en assurance	2 470,00 euros
31 juillet 2013	Entreprise LACOSTE	Fourniture de mobilier pour l'école maternelle	885,13 euros
	Entreprise DIRECT COLLECTIVITES		3 945,00 euros
31 juillet 2013	MONDIAL FACADES	Option n° 2 du lot 13 : marché de réhabilitation de l'école élémentaire	13 377,93 euros
5 août 2013	DMD SARL	Sciage du mur de la clôture de la maison Impasse des Larmuzes pour la création d'un accès piéton	650,00 euros
20 août 2013	Cabinet UGUET	Avenant n° 1 pour le programme de maîtrise d'œuvre concernant les abords de la Monférine	9 690,60 euros
20 août 2013	LOKASTAR	Achat d'une nacelle de marque multitel sur véhicule Nissan Cabstar	34 000,00 euros
20 août 2013	APC ETANCH	Réfection de l'étanchéité au dessus de la coursive de l'école maternelle	4 141,00 euros
20 août 2013	Cabinet ICE	Maîtrise d'œuvre concernant la toiture de l'école maternelle	1 150,00 euros
26 août 2013	DEUTERAND	Achat d'une benne portée 3 points l'Oiseau	458,00 euros
28 août 2013	EIFFAGE TP	Marché de travaux au lot n°1 VRD / éclairage pour les abords de la Monférine	179 674,53 euros
4 septembre 2013	Cabinet PATEY architectes	Réalisation d'une mission d'études préliminaires en vue de la réhabilitation du Palais des Hirondelles	4 850,00 euros
5 septembre 2013	Monsieur Eric POIRIER	Cession d'une remorque Gilbert tribenne	1 300,00 euros
		Cession d'une lame à neige	250,00 euros
6 septembre 2013	Entreprise GONTHIER	Abords de la Monférine : tranche ferme – lot n° 2 : revêtement qualitatif et mobilier	63 592,00 euros
11 septembre 2013	Association INSERXO 73	Rénovation des huisseries extérieures de l'école maternelle	1 150,00 euros
16 septembre 2013	Entreprise RAVOIRE	Remplacement de sanitaires à la Salle des Fêtes	547,25 euros
16 septembre 2013	Entreprise AXIALIS	Marquage au sol sur le parking du Collège	403,95 euros



17 septembre 2013	Garage des Epinettes	Cession véhicule PEUGEOT J5	1 euro symbolique
20 septembre 2013	COFELY Services GDF SUEZ	Remplacement de la chaudière du Gymnase	21 376,87 euros
23 septembre 2013	COLAS Rhône Alpes	Marché de travaux Impasse des Larmuzes  Avenant au lot n° 2 – bordures, voirie et espaces verts	20 613,56 euros
	SERPOLLET Savoie Mont Blanc	Avenant au lot n° 3 – câblage et équipement	3 815,60 euros
23 septembre 2013	Entreprise GONTHIER	Abords de la Monférine Tranche ferme Lot n° 3 – espaces verts	26 977,80 euros
24 septembre 2013	Entreprise ALPES SERENITE INCENDIE	Sécurité des bâtiments	1 058,60 euros
30 septembre 2013	Entreprise COLAS Rhône Alpes	Marché de réfection de voiries  LOT n° 1	47 327,20 euros
		LOT n° 2	11 697,20 euros
30 septembre 2013	Entreprise COLAS Rhône Alpes	Marché de réfection de voiries  Avenant n° 1 au lot 1	7 998,58 euros
		Avenant n° 1 au lot 2	4 042,00 euros
3 octobre 2013	ATELIERS DE DEFI	Réalisation de travaux du rez-de-chaussée de la maison HAUGUENOIS	9 046,35 euros
8 octobre 2013	SLE	Reprise de travaux intérieurs dans l'école maternelle	4 703,28 euros
8 octobre 2013	Entreprise TMBI France	Réhabilitation de l'école élémentaire  Avenant n° 1 au lot n° 8 : cloisons – doublage – faux plafonds	10 951,58 euros
	Entreprise 3D CHARPENTE	Avenant n° 3 au lot n° 2 : charpente bois – couverture – bardage	7 302,26 euros
	Entreprise DAUPHINOISE DE MENSUISERIE	Avenant n° 2 au lot n° 9 : menuiseries extérieures	1 754,05 euros
	Entreprise CIOLFI	Avenant n° 1 au lot n° 11 : sols souples	1 944,00 euros
	Entreprise AMP SAS	Avenant n° 2 au lot n° 12 : peinture	2 250,00 euros
	Entreprise André PICCHIOTTINO	Avenant n° 1 au lot n° 14 : chauffage – ventilation - plomberie	586,45 euros
8 octobre 2013	SARL BAL & ACKERMANN	Réhabilitation de l'école élémentaire  Avenant n° 1 au marché OPC	4 455,00 euros

9 octobre 2013	DOMSYSTEL	Marché informatique Ecole élémentaire	17 235,00 euros
----------------	-----------	--	-----------------

## **XII. QUESTIONS DIVERSES**

Madame Agnès SIMON, Adjointe, informe le Conseil Municipal de l'avancement de la concertation dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires :

- Une réunion a eu lieu avec les directeurs d'école le 30 septembre,
- Une première réunion est programmée avec les enseignants, les élus et les parents délégués le jeudi 17 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

BARBY, le 18 octobre 2013

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,

Catherine CHAPPUIS

Murielle ORTOLLAND